



Déviations de Miramas d'Aubanel à Toupiguières RN(1)569

Dossier des engagements de l'Etat

Sommaire

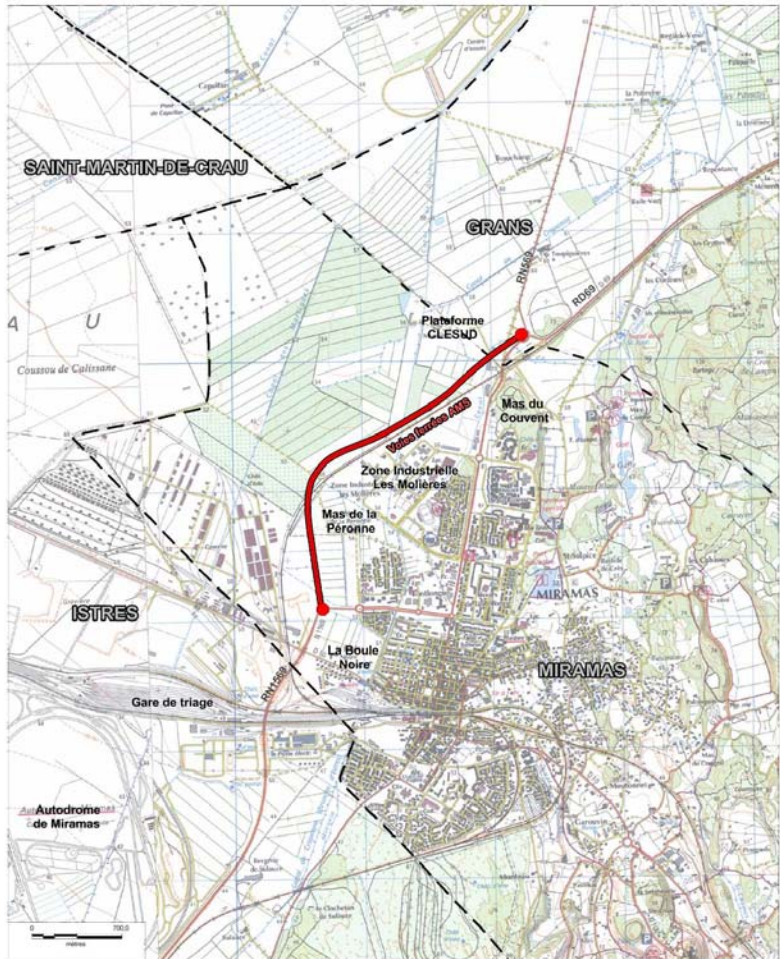
- 1 | Dossier des engagements de l'Etat
- 2 | Présentation de l'opération
- 3 | Etapes de la procédure
- 4 | Engagements de l'Etat

Dossier des engagements de l'Etat

- ▶ Il constitue la synthèse des mesures proposées en matière d'environnement dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et des propositions complémentaires à l'issue de l'enquête.
- ▶ Maître d'ouvrage : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie représenté par la DREAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ▶ Le Maître d'Ouvrage du projet réalisera les études de détail et les travaux conformément aux engagements pris dans le document.

Présentation de l'opération

Localisation



- ▶ Création d'une section neuve en 2x2 voies, d'une longueur de 3km, depuis le boulevard d'Aubanel au Sud jusqu'au giratoire existant de Toupiquières au Nord.
- ▶ Objectif : dévier le trafic de transit actuellement supporté par la RN(1)569 au centre-ville de Miramas pour améliorer les conditions de vie des habitants et la desserte du territoire de l'Ouest de l'étang de Berre.
- ▶ Coût : 61 265 000 € TTC

Etapes de la procédure

- ▶ Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- ▶ Déclaration d'utilité publique (arrêté du 11.10.2012)
- ▶ Enquête parcellaire et arrêté de cessibilité
- ▶ Acquisitions foncières
- ▶ Procédures complémentaires
 - > Procédure de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée (arrêté du 17.01.2013)
 - > Procédure au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement (dossier de déclaration)
 - > Procédure d'archéologie préventive (diagnostic)

Engagements de l'Etat - de portée générale

Phase travaux

- ▶ Démarche de qualité environnementale avec la désignation d'un coordonnateur environnemental (SEGED)
- ▶ Réflexion sur les filières d'approvisionnement pour les besoins en matériaux, valorisation des déblais
- ▶ Réduction des émissions de poussières et de polluants
- ▶ Précautions en période estivale pour réduire le risque d'incendie
- ▶ Protection des eaux souterraines et superficielles

Engagements de l'Etat - de portée générale

Phase travaux

- ▶ Protection des habitats naturels et des espèces végétales et animales associées
- ▶ Réduction de l'incidence du projet sur l'activité agricole et l'irrigation
- ▶ Maintien de la circulation et des accès
- ▶ Gestion des déchets et de la propreté du chantier
- ▶ Continuité et pérennité des réseaux
- ▶ Limitation des nuisances sonores de chantier

Engagements de l'Etat - de portée générale

Milieu naturel – mesures en faveur du maintien des espaces naturels, des espèces végétales et animales

- ▶ Limitation des emprises et optimisation du tracé
- ▶ Aménagement des bords de route pour limiter le risque de collision/écrasement
- ▶ Limitation des sources lumineuses
- ▶ Mise en place d'écrans acoustiques opaques pour éviter le risque de collision pour les oiseaux

Engagements de l'Etat - de portée générale

Milieu naturel – mesures en faveur du maintien des espaces naturels, des espèces végétales et animales

- ▶ Gestion écologique des dépendances vertes routières
- ▶ Ajustement des boisements et des haies par rapport aux fonctionnalités écologiques
- ▶ Aménagement de zones de franchissement des fillioles
- ▶ Aménagement d'un passage pour la petite faune mutualisé avec des fonctions hydrauliques

Engagements de l'Etat - de portée générale

Ressource en eau – mesures définies dans le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 6 CE

- ▶ Rétablissements des écoulements superficiels
- ▶ Création de structures de rétention (BDD/BRI)

Archéologie

- ▶ Diagnostic archéologique préventif
- ▶ Si nécessaire, mise en œuvre de fouilles de sauvegarde avant travaux

Engagements de l'Etat - de portée générale

Qualité de l'air - Limiter la pollution à proximité de la nouvelle voie :

- ▶ Éloignement par rapport aux sites sensibles à la pollution,
- ▶ Réduction de la vitesse autorisée,
- ▶ Mise en place de barrières physiques (écrans) et végétales (haies) à la dispersion des polluants

Engagements de l'Etat – localisés

Milieu naturel



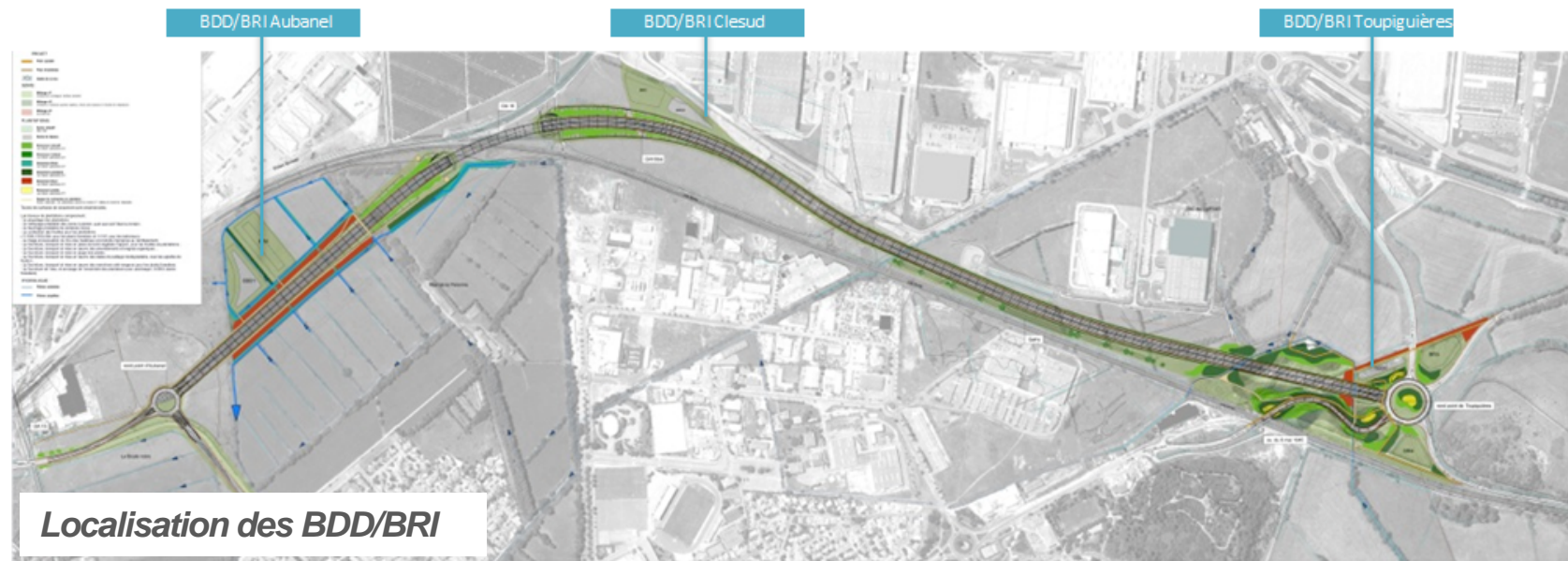
Limites de l'APPB

- ▶ Mesures compensatoires pour la destruction de stations d'Ophrys :
 - > Acquisition du site du Mas du Couvent
 - > Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (12,8 ha) et classement en espace naturel au PLU
 - > Plan de gestion conservatoire de la biodiversité
- ▶ Gestion écologique de milieux favorables au lézard ocellé (Mas du Couvent)
- ▶ Suivi sur 25 ans de l'efficacité des mesures de gestion du site

Engagements de l'Etat – localisés

Assainissement de la plate-forme – mise en place de trois ouvrages de traitement composé de :

- ▶ Un bassin de décantation/déshuilage étanche (BDD)
- ▶ Un bassin de rétention/infiltration (BRI) non étanche



Engagements de l'Etat – localisés

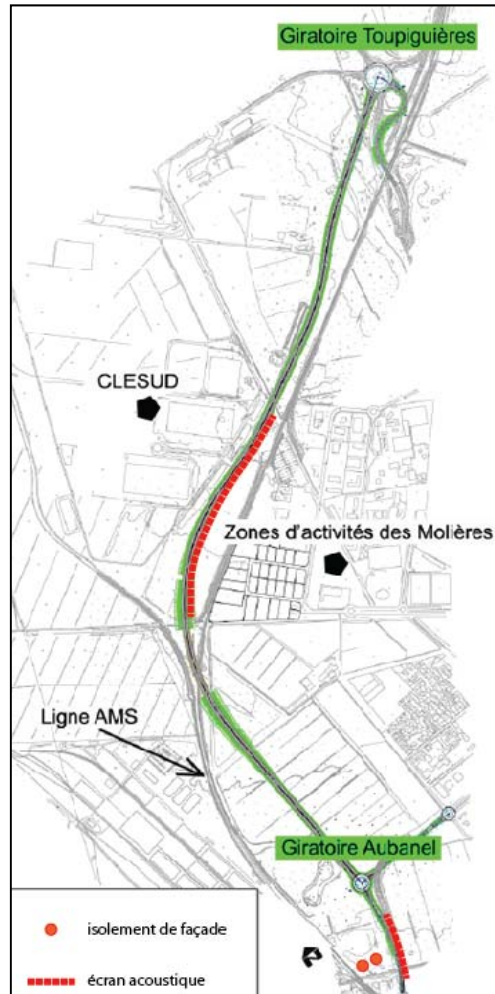
Intégration paysagère du projet

- ▶ Secteur Aubanel
 - > Maintien du réseau de filioles
 - > Renforcement du système de haies
- ▶ Secteur Toupigières
 - > Modelage des talus créant une petite colline boisée
 - > Aménagement d'une continuité cyclable jusqu'au pôle Clésud



Plan d'aménagement d'ensemble

Engagements de l'Etat – localisés



Traitement acoustique par protections à la source couplées à des isolements de façade

- ▶ Secteur de la Boule noire
 - > Isolement de façade pour les habitations à l'ouest de la voie
 - > Écran acoustique pour le lotissement de la boule noire
- ▶ Secteur de la ZI des Molières
 - > Écran acoustique de 1,5m de haut et 785m de long